

Cours 3

3/- La bonne gouvernance :

Ce sont les économistes de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire international (FMI), qui ont introduit le concept de bonne gouvernance à la fin des années 1980 pour qualifier la gestion des Etats et les modes de gestion des marchés. C'est aussi un instrument mis en avant par les organisations internationales pour échapper et se défaire des reproches et accusations qui leur sont faites par des pays en voie de développement et cela à la suite des échecs répétés de leurs programmes économiques.

De ce fait la Banque Mondiale a traduit la gouvernance comme étant la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement ⁽¹⁾. Pour atteindre la bonne gouvernance elle énumère quatre (4) conditions ⁽²⁾ :

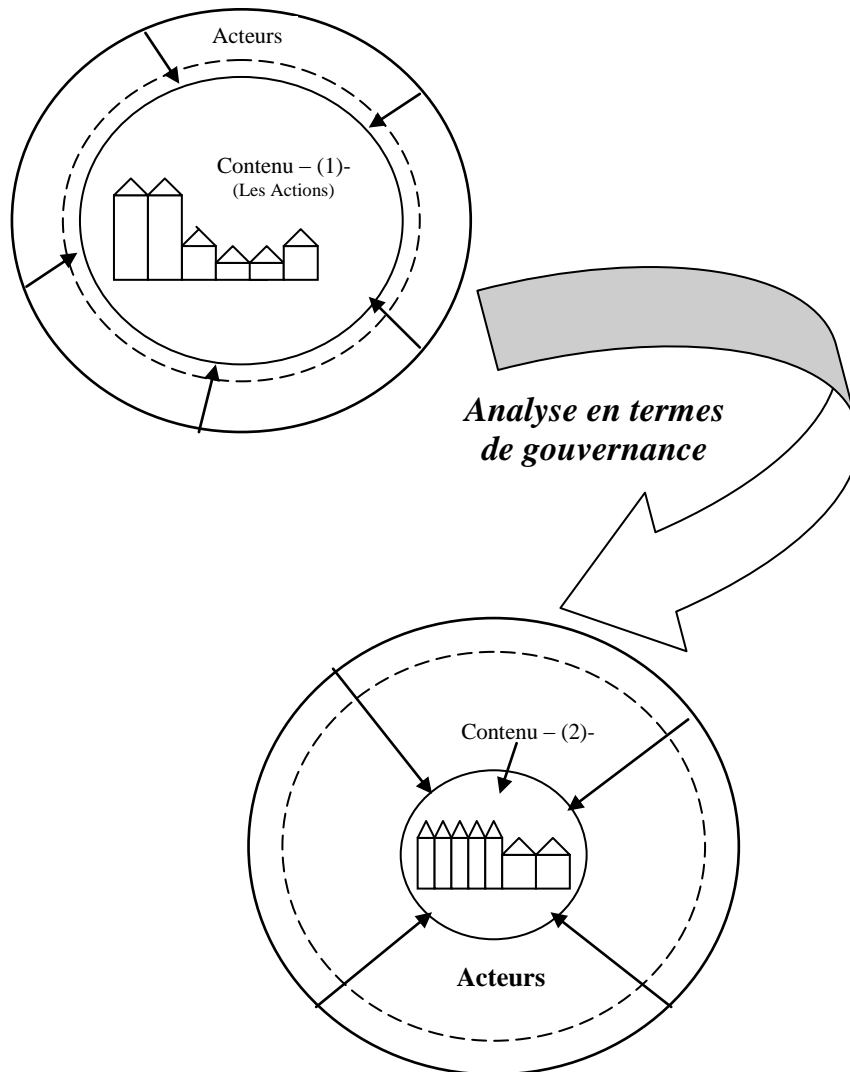
- 1- l'instauration d'un Etat de droit qui garantit la sécurité des citoyens et le respect des lois.
- 2- La bonne administration qui exige une gestion correcte et équitable des dépenses publiques.
- 3- La responsabilité et l'imputabilité qui imposent que les dirigeants rendent compte de leurs actions devant la population.
- 4- La transparence qui permet à chaque citoyen de disposer.

Les quatre conditions citées précédemment sont présentées comme étant également un moyen qui permet l'amélioration de la démocratie dans les pays du Tiers Monde. Cela veut dire la participation, la transparence, l'efficacité et la responsabilité de la population au développement de leurs pays. Hâtivement, les détracteurs et les adversaires de cette méthode (la bonne gouvernance) ont opposé l'Etat à la société civile et à la décentralisation.

⁽¹⁾ : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/gouvernance/biblio3.htm>

⁽²⁾ : SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in La gouvernance. In Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998, pp. 88 (CDU 37333)

Fig N° 02 :



Source : Travail personnel

4/- L'apparition du concept de gouvernance territoriale :

Aujourd'hui dans notre pays et ailleurs dans le monde ce concept est à l'ordre du jour. Il fait partie des programmes de travail. Les organisations nationales et internationales lui consacrent d'innombrables colloques et séminaires. Cette attention renouvelée a pour origine les problèmes qui touchent tous les territoires urbains ou ruraux.

En effet le mouvement d'urbanisation qui entraîne le dépérissement du monde rural contribue à transformer nos sociétés car est alimenté par deux grandes dynamiques qui sont la croissance démographique avec un taux de croissance annuel (+ 1,1 %) élevé au regard de l'Histoire et qui se traduit par une augmentation de 80 millions de personnes chaque année (soit près de 220 000 personnes chaque jour). et la mondialisation (situation politique).

En moins d'un demi-siècle les hommes ont construit davantage de logements dans les villes que dans toute son histoire passée. Pour la première fois il y a plus de monde dans les villes que dans les campagnes. La population mondiale qui est d'environ 7,7 milliards d'habitants en ce 1er janvier 2020 compte près de 4,3 milliards d'urbains.

En Algérie, l'évolution de la population est décrite dans le tableau ci-dessous. Nous avons une baisse de la population rurale et une augmentation de la population urbaine.

	1962 Millions	1987 Millions	2008 Millions	2019 ? Millions
Population rurale	7	11,5	10,3	9
Population urbaine	3	11,4	23,8	34
Population totale	10	22,9	34,1	43

Dans ces conditions caractérisées par la croissance démographique, l'urbanisation et la mondialisation économique les enjeux sont devenus multiples: politiques économique, social et environnemental. Ainsi

1- la mondialisation des échanges s'est accompagnée d'une ségrégation sociale renforcée (écart grandissant entre population riche et population pauvre). Elle rend les Etats impuissants face à ce type d'évolution qui débouche sur un chômage accru et sur l'apparition et la généralisation de la pauvreté.

2/- la mondialisation des marchés et de la production, la globalisation financière et la situation particulière dans laquelle évoluent les entreprises produit des conséquences que ne parviennent plus à gérer les pouvoirs publics. De ce fait la gouvernabilité des Etats est mise à mal par un processus de fragmentation qui touche à la fois l'espace, les groupes sociaux et les activités économiques et cela à toutes les échelles. Dans ces conditions les gouvernements ne parviennent plus à réduire ces inégalités et à assurer la cohésion sociale à l'intérieur de leur

territoire même. Face à cette situation et sans que cela soit paradoxal, les populations ont pris conscience de l'impuissance des responsables politiques et les citoyens se sentent peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent.

3/- l'imprévisibilité de l'avenir car des bouleversements politiques, économiques, ont eu lieu sans l'apparition de signes avant-coureurs.

4/-la multiplication des institutions et des organismes (agences, offices..) qui interviennent dans un territoire donné ajoutée aux efforts de décentralisation des pouvoirs a abouti en réalité à une superposition des acteurs. Cela a conduit à un émiettement du pouvoir puisque interviennent sur un même territoire des autorités politiques de différents niveaux administratifs. Ce processus de fragmentation fait entrer les territoires dans une phase d'instabilité, d'incertitude, car il devient de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de prendre des décisions irrévocables.

5/- la déconnexion entre les autorités politiques et les citoyens expliquerait quant à elle la défaillance de l'action publique.

Il s'avère donc que les nouvelles formes d'intégration, de croissance, d'échanges et les nouveaux facteurs qui poussent à l'éclatement et à l'inégalité des villes posent en définitive la question de la gouvernance territoriale.